



## Communiqué de presse

### Le montant du plafond majorable de la Retraite Mutualiste du Combattant s'élève à 1 672 euros pour l'année 2008

Neuilly-sur-Seine, le 19 décembre 2007

A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2008, le montant du plafond majorable de la Retraite Mutualiste du Combattant est fixé à **1672 euros**.

L'évolution par rapport à 2007 résulte exclusivement de la revalorisation de la valeur du point des pensions militaires d'invalidité (PMI). L'objectif des 130 points, convenu en 1996 par l'État et les mutuelles de l'Union française des Associations d'anciens combattants et de victimes de Guerre (UFAC), n'est donc pas encore atteint.

Jacques Goujat, président de la Carac et de l'UFAC, mène sans relâche plusieurs actions auprès des pouvoirs publics, notamment par des démarches auprès des parlementaires afin de défendre les intérêts de tous les anciens combattants et les victimes de Guerre.

*« À travers cette revalorisation, nous souhaitons lutter contre la dégradation du niveau de vie des anciens combattants, lesquels représentent un poids économique et social important. Ainsi, nous allons nous remettre à l'ouvrage car notre volonté d'aboutir dépasse largement l'amertume que nous ressentons à l'issue de ces débats »,* précise Jacques Goujat.

#### Calcul du plafond annuel

Le plafond est le résultat de la multiplication de la valeur du point des pensions militaires d'invalidité avec l'indice PMI.

Indice PMI 2008 = 125

Valeur du point 2008 = 13,38

Plafond 2008 = 125 x 13,38 = 1 672,50 euros arrondi à 1 672.

La Carac

Héritière d'un riche patrimoine historique, la Carac - mutuelle régie par le livre II du code de la mutualité – est résolument tournée vers l'avenir et à l'écoute des évolutions constantes de son marché

Organisme à but non lucratif, son principal objectif est de gérer l'épargne de ses adhérents avec le souci constant de sauvegarder au mieux leurs intérêts. Leader du marché de la Retraite Mutualiste du Combattant, elle a su mettre 80 années d'une solide expertise en matière de retraite par capitalisation au service du plus grand nombre en proposant une offre globale de solutions adaptées, souples et faciles d'accès dans les domaines de l'épargne, de la retraite et de la prévoyance.

Au plus près des réalités locales et afin de répondre au mieux aux attentes de ses adhérents, la Carac a mis en place un réseau commercial de 55 sites d'accueil répartis sur l'ensemble du territoire national.

Pour plus d'informations, consulter les sites : [www.carac.fr](http://www.carac.fr) ; [www.epargnonssolidaire.fr](http://www.epargnonssolidaire.fr)

#### Contacts presse

##### Agence Zap !

Sandrine Charbonnier ou Charlotte Rabilloud

Tél : 01 47 04 04 47

[crabilloud@agencezap.com](mailto:crabilloud@agencezap.com)

[scharbonnier@agencezap.com](mailto:scharbonnier@agencezap.com) -

##### Carac

Javotte Thierry

Tél : 01 55 61 55 82

[jthierry@carac.fr](mailto:jthierry@carac.fr)